



Paris le, 3 octobre 2016

Comité Technique Ministériel 4 octobre 2016

## Pour le classement du Tripode en site amianté

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 8 octobre 2013, l'ensemble des fédérations s'adressait à MM. les ministres P. Moscovici, B. Cazeneuve et B. Hamon, venus présenter la loi de Finances pour 2014, à propos du Tripode.

Reprenons leur déclaration commune :

*« Les résultats de la seconde étude épidémiologique montrent de très nettes anomalies en ce qui concerne la mortalité et la morbidité des 1800 agents qui ont travaillé dans cette tour. Encore l'étude ne concerne-t-elle que les agents de nos administrations et ceux du restaurant d'entreprise, puisqu'elle a exclu les personnels des entreprises qui sont intervenus dans l'immeuble (ménage, travaux, ascenseurs, etc).*

*En ce qui concerne la mortalité, les décès par tumeurs marquent une très nette anomalie en comparaison de populations de même type. En ce qui concerne la morbidité, le surcroît de difficultés respiratoires par rapport à une population équivalente est démontré et croît en fonction de l'intensité de l'exposition déclarée.*

*Les examens scanner réalisés montrent d'ores et déjà un taux de près de 7 % d'anomalies pleurales. »*

En réponse, les ministres annonçaient leur soutien au classement du Tripode en site amianté et en saisissaient la Fonction Publique. Hélas, **aucune décision positive** n'a répondu, à ce jour, à ces demandes, pas plus qu'à celles formulées successivement par MM. P. Douste-Blazy et B. Kouchner, ministres des Affaires Étrangères.

Depuis 2013, de nombreux agents du Tripode ont déclaré des maladies liées à l'amiante, de nouvelles anomalies pulmonaires et pleurales ont été détectées lors du suivi médical lié à cette exposition exceptionnelle.

Surtout, le 10 juin 2016, lors de la présentation de la 3<sup>ème</sup> étude de mortalité par Sépia-Santé, nos fédérations ont appris que l'âge au décès des agents Tripode était inférieur de 6 ans en moyenne à celui des agents des Impôts auxquels ils sont comparés.

Ces chiffres confirment ceux, déjà mauvais, qui ressortaient de la 2<sup>ème</sup> étude.

**Perdre 6 ans en moyenne de vie pour 20 ans d'exposition maximale au sein du Tripode, c'est énorme !**

Monsieur le ministre, vous devez faire un geste fort en direction des agents du Tripode.

Nos fédérations vous demandent de relancer vigoureusement la Fonction Publique **pour obtenir d'elle la reconnaissance immédiate du Tripode en site amianté.**

- pour la dignité des personnels du Tripode ;
- pour une meilleure reconnaissance de leurs maladies professionnelles, trop souvent encore longue et difficile ;
- pour l'accès à la pré-retraite amiante pour les derniers agents Tripode encore actifs.